

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre

L'attestation du « savoir-nager » en sécurité est délivrée par (nom du directeur de l'école):

Année d'obtention :

ATTESTATION « SAVOIR-NAGER » EN SÉCURITÉ

Définie par l'arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité

Nom:		Prénom :	
Date de naissance ://			
École :			
Académie :			
Fait à	, le		
Cachet et signature du directeur de l'école			Professionnel agréé et titre